



UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS-QUE CHOISIR SAVOIE

Chambéry, le 24 juin 2025

Madame Martine Berthet
Sénatrice de la Savoie
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Objet : Appel à l'inscription de la proposition de loi Garot sur la régulation médicale à l'agenda du Sénat

Madame la Sénatrice,

L'UFC-Que Choisir vient de rendre publique une étude nationale approfondie sur l'évolution de la répartition médicale en France au cours des dix dernières années. Cette analyse révèle un creusement préoccupant des inégalités territoriales dans l'accès aux soins, et une désertification médicale à l'œuvre qui concerne principalement les départements les moins bien dotés.

Les données issues de l'étude sont édifiantes :

- 73 départements sur 101 ont vu leur densité médicale diminuer entre 2014 et 2023.
- Parmi les 50 départements les moins bien dotés en 2014, 44 enregistrent une dégradation.
- À l'inverse, 22 des 50 départements les mieux pourvus voient leur situation s'améliorer.

Cette situation appelle une réponse politique structurelle. La proposition de loi transpartisane portée par le député Guillaume Garot, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale en mai 2025, constitue une avancée décisive en ce sens. Elle prévoit la mise en place d'une régulation territoriale, destinée à orienter les installations médicales vers les zones les moins bien dotées, tout en préservant l'accès aux soins dans les territoires bien pourvus.

Car, si la situation de la Savoie est meilleure que dans d'autres territoires, la gravité de l'accès au soin en France appelle à des mesures ambitieuses et dont les effets seront réels sur la répartition médicale.

C'est pourquoi nous vous demandons, en votre qualité de Sénatrice, de soutenir l'inscription de cette proposition de loi à l'ordre du jour du Sénat dans les plus brefs délais, pour qu'elle puisse être débattue, amendée si nécessaire, mais surtout adoptée.

Nous croyons à un système de santé solidaire, fondé sur l'équité territoriale et la responsabilité collective. Ce texte en constitue un jalon indispensable.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier, et nous restons à votre disposition pour toute rencontre ou échange sur ce sujet majeur.

Veuillez agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

PJ : CP du 24.6.25

Contact presse : 06 09 43 63 17:

Micheline Carcassonne
Présidente de l'UFC-Que Choisir Savoie

UFC-QUE CHOISIR SAVOIE
Aix les Bains
Maison des Associations
73100 - AIX-LES-BAINS
Tél./fax : 04 79 88 16 72
contact@aixlesbains.ufcquechoisir.fr

67, RUE SAINT FRANÇOIS DE SALES 73000 CHAMBÉRY
Albertville
Maison des Associations
73200 - ALBERTVILLE
tél./fax : 04 79 37 11 01
contact@albertville.ufcquechoisir.fr

Chambéry
Maison des Associations
73000 - CHAMBERY
tél./fax : 04 79 85 27 87
contact@chambery.ufcquechoisir.fr

UFC-QUE CHOISIR SAVOIE
Aix les Bains
Maison des Associations
73100 - AIX-LES-BAINS
Tél./fax : 04 79 88 16 72
contact@aixlesbains.ufcquechoisir.fr

67, RUE SAINT FRANÇOIS DE SALES 73000 CHAMBÉRY
Albertville
Maison des Associations
73200 - ALBERTVILLE
tél./fax : 04 79 37 11 01
contact@albertville.ufcquechoisir.fr

67, RUE SAINT FRANÇOIS DE SALES 73000 CHAMBÉRY
Chambéry
Maison des Associations
73000 - CHAMBERY
tél./fax : 04 79 85 27 87
contact@chambery.ufcquechoisir.fr